

ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

ATTENTION !

DERNIER DELAI POUR LES COTISATIONS :

VENDREDI 24 OCTOBRE 1986!!

Si vous n'avez pas reçu votre **formulaire** nominatif de cotisation, veuillez **sans tarder** contacter le Secrétariat de l'Association du Personnel ☎ 4224 - 2819.

DEADLINE FOR CONTRIBUTIONS

FRIDAY 24 OCTOBER

If you still have not received your contribution form, please **contact** the Secretariat of the Staff Association **without delay**. ☎ 4224-2819.

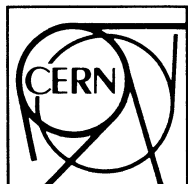
MOVING STORY

Back from its barracks, the Staff Association is at long last moving to its new premises on the ground floor of building 64 (formerly the PIO) which have been renovated to accomodate the Association's permanent staff.

The strategic position of the new offices, close to the Cafeteria, restaurant, bank, post office, etc.. should stimulate contacts between the Staff and their representatives. Don't hesitate to come and visit us when passing through the Main Building. You will always be welcome to discuss your problems or to find out about the Association's activities.

The NOTIS computer network is also close by and the Association will be integrated into the word processing system used by the Management and other Divisions and will have access to the CERN computer network, which will ease the information flow via electronic mail.

Hence forth so close to the CERN Council, the Staff Association expects to get a better hearing and improve collaboration and communication between all those who go to make up CERN.



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PENSIONS DU CERN

19^e et dernière Réunion - 14 et 15 octobre 1986

Le Groupe de travail ayant rempli le mandat que lui a confié le Conseil de l'Organisation a tenu une dernière réunion consacrée à la révision des Statuts de la Caisse d'Assurances.

Elle avait été précédée par une réunion d'un comité de rédaction présidé par l'Ambassadeur Frochaux (CH) et comprenant MM. Leclerc (France) et Dörr (République Fédérale d'Allemagne), ainsi que les représentants de l'Administration et de l'Association du Personnel.

Cette révision comporte 2 volets :

1. Points qui sont les conséquences directes des décisions du Conseil au sujet de la "quatrième étape"

Citons par exemple :

- a) Introduction du traitement de référence (= traitement de base x coefficient C publié - entre autres - dans le Bulletin Hebdomadaire).
- b) Révision des niveaux de prestations.
- c) Révision des cotisations du personnel et de l'Organisation.

La question de l'application de coefficients de réduction entre 60 et 65 ans ne faisait pas l'objet de la discussion : elle sera étudiée par un groupe interne avec rapport au CCEC en février 1987.

2. Points apparus depuis la dernière révision des Statuts en 1976

Les deux questions qui ont été le plus débattues sont les suivantes :

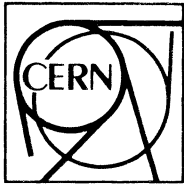
a) le remplacement de la pension de veuve par une pension de conjoint survivant.

Si toutes les délégations qui se sont exprimées ont été d'accord sur le principe, la discussion s'est surtout portée sur le coût de cette mesure. Les propositions des Délégués allaient du financement à la charge totale du personnel au financement par diminution des pensions de veuve. Une seule délégation était prête à faire partager le coût entre le personnel et l'Organisation dans la proportion admise pour la "4^e étape", comme proposé par l'Administration et l'Association du Personnel qui a en outre fait remarquer :

- que les femmes mariées paient les mêmes pourcentages de cotisation que les hommes et qu'elles devraient dès lors obtenir les mêmes prestations ;
- que le coût estimé (7 MFS en 35 ans) est très faible par rapport à la somme des prestations futures (1926 MFS d'après le rapport annuel 85) ;
- que si l'on admet un principe, il doit être appliqué par toutes les parties et non par le personnel seulement : ce serait revenir au 18^e siècle que de faire supporter la prévoyance sociale uniquement par le personnel !
- que cette mesure avait déjà été proposée en 1975.

La solution de compromis a été d'arrondir les cotisations du personnel de 6,79% à 7% du traitement de référence, et celles de l'Organisation de 14,95% à 15%. Ceci permet de couvrir, outre le manque à gagner pour les avoirs de la Caisse que constituait le non-versement d'une pension de veuf, diverses mesures de moindre coût décrites ci-dessous.

L'Association du Personnel a fait remarquer que l'arrondissement des chiffres de cotisation allait une fois de plus en la défaveur du personnel !



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

b) Indexation

Il était proposé d'adapter les pensions en même temps et de la même façon que les salaires. Le Conseil du CERN aurait donc chaque année, en une seule fois, décidé de l'adaptation des salaires et par conséquent des pensions. Ceci aurait contribué à l'équilibre technique de la Caisse et aurait été une garantie d'indexation pour les bénéficiaires qui auraient eu leur sort lié à celui des membres actifs.

Malgré tous les efforts de l'Administration et de l'Association - qui ont également fait remarquer que des mesures similaires existaient dans de nombreux Etats Membres et aux Organisations coordonnées - seule une formule de compromis a pu être rédigée. Tout en n'excluant pas un tel lien entre indexation des salaires et des pensions, le texte proposé est plus vague et laisse une grande marge de manoeuvre au Conseil.

Les autres points importants discutés - et acceptés - ont été :

- . la suppression de la Caisse d'épargne ;
- . la suppression des réserves médicales ;
- . l'introduction d'un article indiquant qui a la propriété des avoirs de la Caisse en précisant qu'ils sont affectés exclusivement au service des prestations de sécurité sociale ;
- . le remplacement de la limite d'âge de 60 ans pour le membre ou l'ancien membre du personnel conditionnant le droit à pension de conjoint survivant, par une condition de durée minimum du mariage ;
- . divers changements d'ordre administratif, dont le changement d'appellation de la Caisse : Caisse de Pensions au lieu de Caisse d'Assurances.

Le rapport du Groupe de travail doit maintenant passer au CCEC, puis au Comité des Finances et au Conseil de décembre 1986.

Avec cette réunion prend fin un long travail de collaboration fructueux entre les délégués des Etats Membres, l'Administration du CERN et l'Association du Personnel représentée par MM. D. Dekkers, E. Chiaveri, M. Doran, G. Maurin. Sous la présidence de M. Gigliarelli-Fiumi, successivement les niveaux de prestations ont été relevés, accompagnés d'un relèvement correspondant des cotisations, les principes concernant les garanties en cas de dissolution de l'Organisation ont été introduits, ainsi que des moyens pour stabiliser le déficit technique ; Le Conseil a autorisé les pensionnés à rester affiliés à notre caisse d'assurance-maladie, et les Statuts de la Caisse ont été revus et améliorés.

* * *

Mais, malgré la fin des travaux de ce Groupe de travail, il reste un certain nombre de problèmes importants à résoudre sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

FOR INFORMATION

EARTHQUAKE IN GREECE

At the request of some of our colleagues, we would invite those who wish to help the population of the village in Greece that was destroyed by a recent earthquake, to get in touch with **M. Angelo AGORITSAS ☎ 4079**.

POUR INFORMATION

SEISME EN GRECE

A la demande de certains de nos collègues, nous vous signalons que ceux d'entre vous qui veulent aider les habitants du village Grec détruit par un séisme, peuvent se mettre en rapport avec **M. Angelo AGORITSAS ☎ 4079**.

LICENCIEMENT SUR LE SITE

Suite au licenciement dans une entreprise travaillant sur le site, l'Association a mis son compte bancaire d' "**Aide-Urgence SBS C7-758114**" à la disposition du Comité de Soutien qui s'est constitué, mais elle rappelle que ce Comité est indépendant de l'Association et que les personnes qui le soutiennent le font à titre individuel.

CLUBS

CINE-CLUB CERN in collaboration with the CAC VOLTAIRE

présente :

ILL GATTO (LE CHAT)

de Luigi COMENCINI

avec **Ugo TOGNAZZI, Mariangela MELATO**

THURSDAY 27 OCTOBRE, at 8.30 p.m.
Main Auditorium

A partir d'un problème de type policier, les auteurs gravent à l'eau forte un tableau de mœurs à propos de la rapacité des propriétaires d'un vieil immeuble romain.

Entrée/Entrance : 6 FS

Version originale italienne. Sous-titres Français/Allemand.

VELO

ASSEMBLEE GENERALE **JEUDI 13 NOVEMBRE**

Retenez cette date. Votre présence est indispensable pour la **bonne marche** du Club.

PHOTO

L'exposition des photos du concours ASPA 1986, aura lieu :

du VENDREDI 24 au VENDREDI 31 OCTOBRE
Bâtiment Principal

Le jugement du concours INTERFIRMES de Genève aura lieu le **Mardi 28 octobre**.

GAMES - BRIDGE SECTION

The results of last week's duplicate were :

1st D. BARMES and R. BARMES 79%
2nd O. BRAGGA and O. WEBB 58%
3rd A. RUDGE and M. VAN AERSCHOT 50%

Please send to D. KEMP/PS

.....

I will be playing **WEDNESDAY 29th OCTOBER**

Name :

Partner :

Tortella's Canteen - 7.55 p.m. sharp
Everybody welcome.

.....